

**DÉCISION DG n°2015-210 du 22 JUIN 2015**

**portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Toxicité des particules métalliques libérées par les dispositifs médicaux implantables » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2015-93 du 5 mars 2015 portant création du Comité scientifique spécialisé temporaire « Toxicité des particules métalliques libérées par les dispositifs médicaux implantables » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1er :** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Toxicité des particules métalliques libérées par les dispositifs médicaux implantables» jusqu'au 4 mars 2016 :

M. ALVAREZ (Jean-Claude)  
M. GARNIER (Robert)  
M. NESSLANY (Fabrice)  
Mme OLIVA-LABADIE (Magali)  
M. PALLARDY (Marc)  
Mme VAYSSADE (Muriel)

**Article 2 :** La décision DG n°2015-125 du 23 mars 2015 susvisée est abrogée.

**Article 3 :** La Directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 22 JUIN 2015

Dominique MARTIN

Directeur général